Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°204

En 2 ans, les entreprises ont profité d'une croissance à deux chiffres alors que les salarié.es ont surtout subi l'inflation, la productivité et la surcharge. Une hausse des salaires significative et une amélioration des conditions de travail s'imposent et sont possibles !

Dans la branche des Experts-Comptables, la réunion de la Commission Paritaire Permanente de négociation d'interprétation et de conciliation du 4 octobre 2024 a traité deux négociations en cours : la formation professionnelle et la complémentaire santé. Si ces sujets reviennent de manière récurrente, le patronat vise à ne surtout pas avancer tout en se donnant des airs de travailleurs assidus sur le sujet.

La négociation sur la formation qui a suivi la réforme déployée en 2019 a duré deux ans et n'a pas abouti car le patronat n'avait qu'une idée en tête : bénéficier gracieusement de la cash machine qu'offrait l'apprentissage et de manière générale, l'alternance – financement de la formation et aides cossues au recrutement car pour un bac+5 en apprentissage, les employeurs bénéficiaient de 8 000€- sans jamais prendre le moindre engagement concernant les salariés qui travaillent dans les cabinets, et dont une partie est concernée notamment par la dématérialisation des factures et la digitalisation de manière générale des activités. Difficile d'aboutir dans la négociation tant la carrière et l'évolution professionnelle sont appréhendés par le patronat comme des thèmes relevant de leurs prérogatives – le Compte Personnel de Formation n'est envisagé que s'il est utilisé selon le bon vouloir de l'employeur. Face à ce point de blocage, le patronat propose une meilleure prise en charge des VAE … ce qui au final ne coûte pas cher vu le peu de salarié.es qui y ont recours.

Un autre sujet récurrent porte sur la complémentaire santé. Pour rappel encore, ce thème est à l'ordre du jour de longue date : le patronat avait décidé de négocier une complémentaire santé en privilégiant une démarche allant en dépit du bon sens et surtout sûre de ne pas aboutir. Les échanges visaient surtout à délimiter le panier de soins et nous n'avons jamais réussi à échanger sur le cadre. Les négociations sont de nouveau à l'ordre du jour. Bien évidemment, côté, CGT, nous privilégions le traitement collectif et égalitaire. Dans une branche, comme les experts-comptables où on a tendance à mettre fortement en surcharge les salariés, autant dire que nous demandons un traitement unique, toutes catégories socio-professionnelles confondues et que la cotisation pèse davantage sur l'employeur.

Mais sur la période, un autre sujet est porté notamment par la CGT : la négociation annuelle sur les minima conventionnels. Et nos attentes sont simples : hausse du point de base et du point hiérarchique de 5% avec un calcul du minimum conventionnel sur une base mensuelle et non annuelle. De surcroît, nous demandons une évolution de la prime ancienneté : 5% à partir de 5 ans et +1% par an les années suivantes sur la base du salaire minimum conventionnel du coefficient affecté.

Très rapidement, les 2% d'augmentation du SMIC paraissent faibles. Mais cette demande est plus qu'adaptée à la situation du secteur. L'INSEE a publié que le chiffre d'affaires des structures d'expertise et d'audit comptable atteint en 2022, 24,21 milliards d'euros soit une hausse annuelle de près de 10% après une hausse de 7,25% enregistré en 2021. Les effectifs n'ont évidemment pas progressé de la même manière. Donc entre hausse du chiffre d'affaires et croissance de la productivité, les temps sont plutôt généreux pour le patronat…. mais moins pour les salariés. Évidemment, nous ne manquons de partager cette information. A suivre…

la cgt SALARIÉ·E·S DES TPE

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts-Comptables* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
Courriel : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr